YERRES

Ressources Humaines
N° tél. : 01.69.49.76.55
N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 2001/58

OBJET : Convention de formation professionnelle conclue avec la société CIRIL S.A.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la participation de 4 agents des services financiers, à un stage sur le thème « CIVIL Finances : version 4.1 »,

CONSIDERANT que la proposition de la société CIRIL S.A., 20, rue Louis Guérin - 69100 Villeurbanne, correspond aux besoins conjoints de la commune et des stagiaires,

CONSIDERANT que les besoins du service le justifient,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec la société CIRIL S.A. précitée, en vue d'une formation sur le thème « CIVIL Finances : version 4.1 », sur une durée d'un jour (le 28 février 2001), à l'attention de 4 agents des services financiers, moyennant une contribution financière de 6.600 francs TTC,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 0, sous-fonction 020, nature 6184.

Fait à Yerres, le 27 février 2001.

REÇU LE
- 5 MARS 2001

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE) N° 52

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE